



## Accompagnement de la grossesse

Vous êtes enceinte ou vous venez d'accoucher: les sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, à votre domicile ou dans les Maisons de la Solidarité (MDS). Elles interviennent en parallèle de votre suivi par un gynécologue-obstétricien ou par une sage-femme libérale.

Publié le 08 juillet 2020

### Être suivie par une sage-femme de PMI

À votre domicile ou à son bureau en Maison de la Solidarité (MDS), une sage-femme de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est présente pour répondre en toute confidentialité aux questions que vous posez **pendant votre grossesse et après votre accouchement**:

- > Suivi de grossesse
- > Relation mère/enfant
- > Place du père
- > Contraception

La PMI vous propose un suivi après votre accouchement dans le cadre de son programme PRADO.



#### PRADO: Programme d'accompagnement au retour à domicile

2 passages de la sage-femme dans les 12 jours qui suivent votre accouchement  
Prise en charge totale par la Sécurité Sociale



#### Vos questions / nos réponses

Pour toutes vos questions concernant votre grossesse, n'hésitez pas à contacter la sage-femme de PMI de votre secteur et à consulter notre rubrique [FAQ](#).

## FAQ

### Je suis enceinte et je souhaite en discuter, à qui dois-je faire appel?



Vous pouvez faire appel à un gynécologue ou à une sage-femme libérale ou/et à une sage-femme de PMI afin de réaliser votre entretien prénatal précoce.

### Je suis enceinte et j'ai des difficultés psychologiques, vers qui puis-je me tourner?



Vous pouvez faire appel à la sage-femme de PMI qui vous proposera d'en discuter et qui pourra vous orienter, si besoin, vers d'autres professionnels de santé.

### Je souhaite être accompagnée après mon accouchement, qui peut venir à mon domicile?



La sage-femme de PMI ou une sage-femme libérale peut intervenir dans le cadre du PRADO jusqu'au 12ème jour après votre accouchement; puis l'infirmière/puéricultrice de PMI pourra ensuite prendre le relais.



DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE

Place Pierre François  
Gossin  
55012 BAR LE DUC  
Tél : 03 29 45 77 55